

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service Départemental d'Incendie et de Secours

DELIBERATION N° 2016-28(FIN)

Date de convocation : 1^{er} juin 2016

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 15

Absents : 7

Votants : 15

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DES ALPES DE HAUTE PROVENCE**

L'an deux mille seize et le 14 juin le Conseil d'Administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Sophie BALASSE, Clotilde BERKI (à partir de 15 h 00), Evelyne FAURE (suppléante de Monsieur AUBERT), Isabelle MORINEAUD, Alberte VALLEE (suppléante de Monsieur LAURENS).

Messieurs Khaled BENFERHAT, Patrick BOUVET (suppléant de Monsieur ARNAUD), Jean-Claude CASTEL (à partir de 15 h 00), Marcel CHAIX (suppléant de Monsieur MARTELLINI), Bernard DIGUET, Robert GAY, Jacques LARTIGUE, Christian LOGIER,

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.

Messieurs Jean ARNAUD (suppléé par Monsieur BOUVET), Roland AUBERT (suppléé par Madame FAURE), André LAURENS (suppléé par Madame VALLEE), Patrick MARTELLINI (suppléé par Monsieur CHAIX), Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA. Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : Modification de l'AP/CP relative à l'extension et la reconstruction de la caserne de Châteaux-Arnoux

Le Président FIAERT expose :

Lors du Budget Primitif 2009, le Conseil d'Administration avait mis en place une autorisation de programme avec crédits de paiement destinée à financer l'extension de la caserne de Château Arnoux.

Le montant de l'opération avait été arrêté à 1.024.740 € (délibération CASDIS n°2015-78 du 20 octobre 2015).

Les marchés de travaux relatifs à cette opération étant achevés, il vous est proposé de solder l'AP/CP relative à l'extension de la caserne de Château Arnoux.

Vous trouverez en annexe le tableau correspondant.

Après en avoir délibéré le Conseil d'Administration a adopté ce rapport à l'unanimité, les jour, mois, an que ci-dessus.

Le Président du CASDIS


Claude FIAERT

SITUATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

Intitulé de l'AP	montant des AP - Capacité d'engagement			montant des CP - capacité de paiement		
	Pour mémoire AP	modification proposée	total AP cumulée proposée au vote millésime	CP antérieurs consommés (2014 et avant)	CP consommés 2015	Reports 2016 consommés
00000014 - Extension caserne Château Amoux	1 024 740,00		1 024 740,00	259 323,63	647 300,20	3 290,52
<i>vérification</i>				909 914,35		

00000014 - Extension caserne Château Amoux
 1 024 740,00
 1 024 740,00
 259 323,63
 647 300,20
 3 290,52
 909 914,35